

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-11-1

Séance du vendredi 8 juillet 2011

SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT ET LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE (ETB) ENTRE 2011 ET 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-10-1 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord pour la participation financière départementale de 21.200 € par an au fonctionnement de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) pour la période 2011-2013, soit 63.600 € au total ; 21.200 € seront versés au titre de l'exercice 2011. Les crédits 2012 et 2013 ne seront versés que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif de ces 2 prochaines années. L'incidence financière est prévue au programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.
- autorise le Président à signer la convention cadre portant sur le fonctionnement de l'ETB et son programme d'actions sur la période 2011-2013.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH
LE PRESIDENT

Adopté